

SOMMAIRE

- 4 **RENCONTRE**
Christophe André :
« Il est central d'apprendre
aux enfants l'altérité »
- 9 **LAIR DU TEMPS**
- 12 **360 °**
LES JEUNES ET LE TRAVAIL
- 21 **AILLEURS & AUTREMENT**
Institut catholique de Toulouse : Cap sur l'avenir
24 **Pisa 2023** : Les résultats
des élèves européens en baisse
26 **Innovation** : Les robots sont de service
- 28 **AVEC LAPEL**
Comment est financé l'établissement
de votre enfant ?
31 **Webinaire** : Osez les métiers qui recrutent
32 **Paroles de parents** : Ils témoignent
de leur place dans l'école
- 34 **SCOLARITÉ & ORIENTATION**
Maternelle : Bien s'alimenter
pour une journée réussie
36 **Primaire** : Le calcul mental, quel casse-tête !
38 **Collège** : Apprendre sur le Web
40 **Lycée** : Filière technologique : faire le bon choix
42 **Supérieur** : Se réorienter après
une première année
46 **Y voir clair** : Le nouveau stage de seconde
- 48 **PARENTS & ÉDUCATION**
Psychologie : Chagrin d'amour,
réagir sans trop en faire
51 **Questions de religion** : Carême – Ramadan :
un temps pour mieux se comprendre
54 **En pratique** : Tout savoir sur les jobs d'été
- 56 **LOISIRS & CULTURE**
Découvrir : Voyage au centre de la grotte Cosquer
58 **Atelier des petits** : Les graines **NOUVEAU**
61 **Sélection livres et écrans**
- 66 **ILS L'ONT DIT**



ÉDITORIAL



**GILLES
DEMARQUET**
PRÉSIDENT NATIONAL
DE LAPEL

DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Chacun de nous a décidé librement d'inscrire son enfant dans un établissement catholique d'enseignement par choix personnel et parce que cette liberté existe en France et qu'il est reconnu aux parents, premiers éducateurs de leurs enfants, de choisir le type de projet éducatif qu'ils souhaitent pour leurs enfants.

Cette liberté est précieuse et peut être mise à mal à tout moment quand les moyens de l'exercer ne sont pas mis en œuvre.

Ces moyens de financement, que nous ne connaissons pas tous toujours, (*lire l'article consacré à ce sujet p. 28-29*) reposent sur des financements publics légaux et obligatoires, qui doivent être au niveau attendu et non pas minimisés, sur des aides facultatives, mais aussi sur nos propres contributions familiales. C'est quand le financement public n'est pas à la hauteur, ou quand les plus modestes ne sont pas aidés par des aides sociales légitimes que cette mission d'accueil de tous ne peut pas se réaliser.

Cette liberté peut également être menacée quand ce qui se vit dans nos établissements est outrancièrement caricaturé, ou quand un éventuel cas particulier devient une généralité laissant penser qu'il est systémique.

Alors, osons témoigner de la richesse de ce qui se vit dans nos communautés éducatives pour montrer que si, nous parents, avons fait ce choix, c'est bien parce que nous pensons que ces établissements contribuent à faire grandir nos enfants en humanité, les aident à s'épanouir loin des clichés ambiants. ☺

